

Prix Adrien Pinard

Le prix Adrien Pinard reconnaît la contribution exceptionnelle d'un de ses membres à l'avancement de la recherche en psychologie au Québec. Le prix est remis à chaque année dans le cadre du congrès annuel de la Société Québécoise de Recherche en Psychologie.

Admissibilité

Tout chercheur ou chercheuse ayant fait une contribution remarquable à l'avancement de la recherche en psychologie au Québec.

Mise en candidature

Six mois avant la tenue du congrès, le/la président-e de la SQRP, et le/la responsable du comité scientifique font parvenir une lettre à tous les directeurs des départements de psychologie invitant leurs membres à soumettre leur candidature. Le concours sera également annoncé aux membres de la SQRP par courriel, ainsi que sur la page Facebook de la société.

Pour soumettre une candidature, les candidats et candidates doivent remplir le formulaire suivant (<https://forms.gle/tzPnAKhoUtxDu5NP9>; notez que vous pouvez accéder au formulaire sans compte Google en cliquant « utiliser une autre adresse courriel » lors du login) et y joindre 1) le cv commun canadien (avec le document présentant les contributions détaillées) ou un cv analogue (pas de nombre limite de page) de la candidate ou du candidat proposé, ainsi que 2) une lettre de mise en candidature (prière d'adresser les cinq critères d'évaluation ci-bas ; 3 pages maximum). Il n'y a pas de nombre limite de soumissions. Les candidats peuvent donc choisir de reposer leur candidature s'ils n'ont pas obtenu le prix lors d'une soumission antérieure.

La date limite du concours est le 14 Janvier 2022

Évaluation

Le conseil d'administration de la SQRP évalue chaque année les candidatures selon les critères suivants :

1. Qualité du dossier en recherche

Bourses et subventions (importance, durée, constance)

Productivité scientifique (nombre et importance des publications, portée scientifique)

2. Formation d'étudiants ou de personnel scientifique

(Nombre, financement, contribution des étudiants)

3. Rayonnement

(Membre de comité, prix et distinctions, transfert de connaissances)

4. Contribution à l'avancement de la psychologie

(Organisation de congrès, fonctions au sein d'organismes, autres)